

Dossier de demande de changement de prénom pour une personne majeure ou mineure

Article 60 du Code civil

Pièces à fournir pour la constitution du dossier

- le présent dossier dûment complété et signé ;
- la copie intégrale de l'acte de naissance de l'intéressé.e de moins de 3 mois ;
- une pièce d'identité en cours de validité (original + copie) ;
- un justificatif de domicile récent (en cas d'hébergement pour personne majeure, fournir une attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant).
- tous les éléments en votre possession qui tendent à prouver l'intérêt légitime de votre demande de changement de prénom (cette liste vous est fournie à titre indicatif) :

Documents relatifs à l'enfance ou la scolarité :

Certificat d'accouchement, bracelet de naissance, copie du carnet de santé, copie du livret de famille des parents, certificat de scolarité, copie de bulletins scolaires, copies de diplômes, certificats d'inscription à une activité de loisirs, etc... (pour un enfant mineur de + de 13 ans, joindre son consentement écrit pour le changement de prénom).

Documents relatifs à la vie professionnelle :

Contrat de travail, attestation des collègues de travail (accompagnée de leur pièce d'identité), copie de courriels professionnels, bulletins de salaires, etc...

Documents relatifs à la vie personnelle (familiale, amicale, loisirs, etc...)

Attestation de proches (accompagnée de leurs pièces d'identité), certificat d'inscription à une activité de loisirs, etc...

Documents à la vie administrative :

Copies des pièces d'identité anciennes ou actuelles, factures, avis d'imposition ou de non-imposition, justificatifs de domicile.

Documents relatifs aux personnes majeures sous tutelle :

Fournir jugement de tutelle du.de la majeur.e. Il.elle doit être présent.e avec son.sa tuteur.rice.

- **Toutes les copies intégrales des actes d'état-civil en original devant être mis à jour à la suite du changement de prénom**

Pièces à fournir en fonction de votre situation :

- acte de mariage
- acte de naissance de votre époux.se ou de la personne avec laquelle vous avez conclu un pacs
- acte de naissance du ou de vos enfant.s
- photocopie de toutes les pages du livret de famille

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt du dossier.

Aucun envoi par courrier, courriel, fax ou dépôt par une tierce personne ne pourra être accepté.